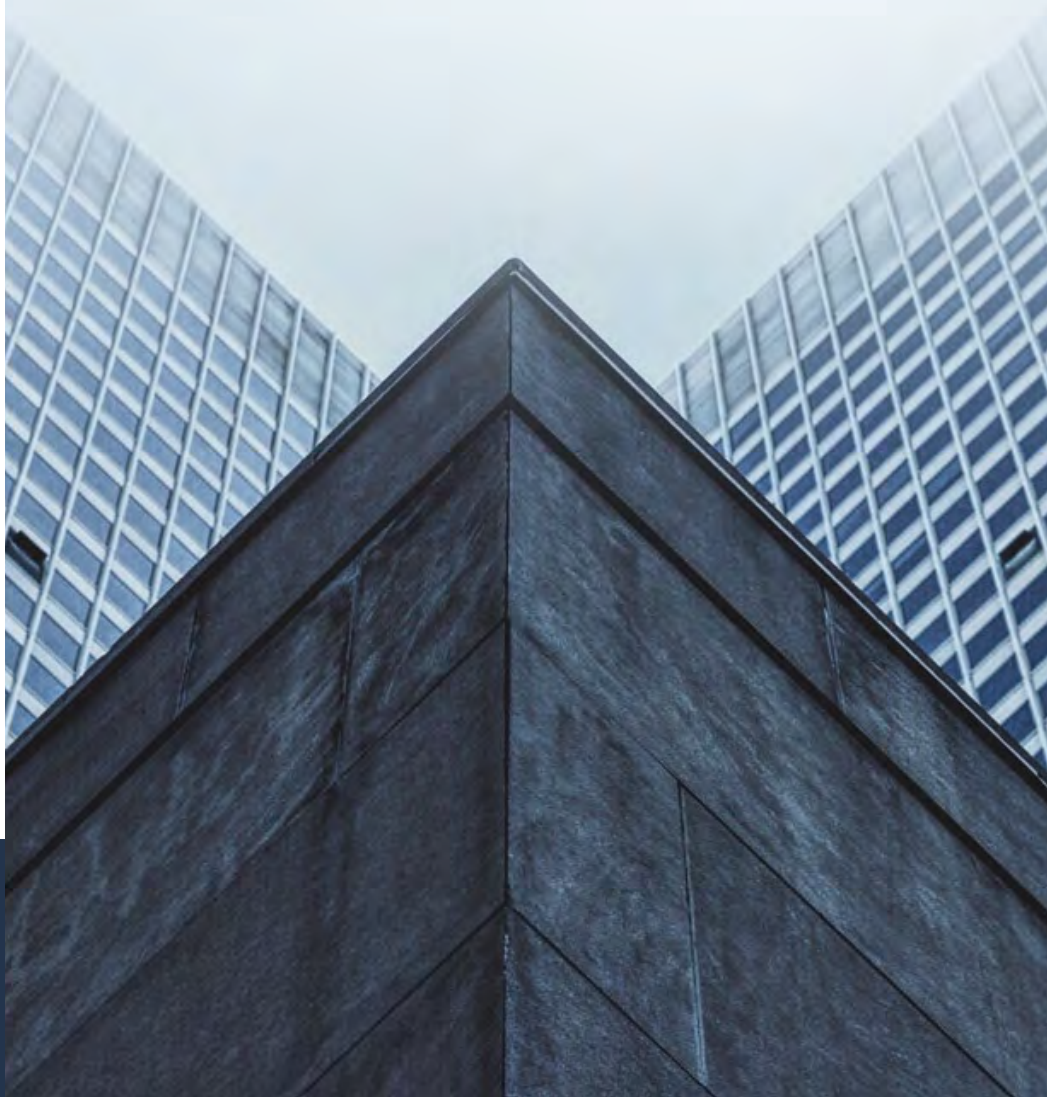


Exercice clos le 30 septembre 2024.

RAPPORT ANNUEL DE TRANSPARENCE



SOMMAIRE

01. PRÉSENTATION DU CABINET

- 1.1 Présentation juridique
- 1.2 Gouvernance du cabinet
- 1.3 Nos engagements RSE
- 1.4 Appartenance à un groupement technique

02. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 Indépendance

- 2.1.1 Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet
- 2.1.2 Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance
- 2.1.3 Revue indépendante

2.2 Contrôle qualité

- 2.2.1 Description du système interne de contrôle qualité
- 2.2.2 Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne
- 2.2.3 Contrôle périodique H3C et CNCC

03. ACTIVITÉS

- 3.1 Chiffre d'affaires
- 3.2 Informations financières et pertinentes sur les activités du cabinet
- 3.3 Liste des clients Etablissements de crédit

04. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Collaborateurs
- 4.2 Associés
- 4.3 Formation continue
 - 4.3.1 Politique du Cabinet
 - 4.3.2 Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

LE CABINET FIDACO



Cabinet
d'Expertise-
comptable et
de
Commissariat
aux comptes



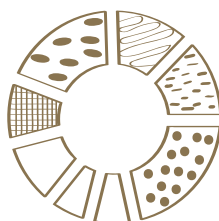
Une équipe
engagée
depuis 1976



Chaque client
compte,
chaque chiffre
a de
l'importance



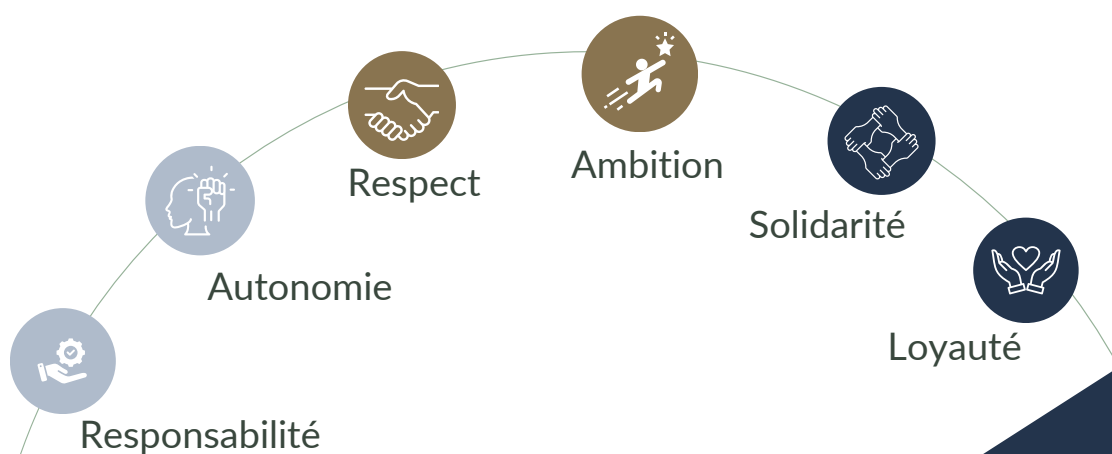
Proximité et
Accompagnement
personnalisé



Secteurs
diversifiés



Innovation au
service de la
performance
financière



NOS VALEURS



1. PRÉSENTATION DU CABINET

1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, cabinet indépendant, est une société par actions simplifiée au capital de 173 600 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 303 526 966.

Elle est inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique et au Conseil Régional de l'ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire.

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL est une filiale de la société FIDACO DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 13 860 euros dont le siège social est situé au 4 Rue Fernand Forest à ANGERS (49000), inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique Pays de la Loire et au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la région.

Tous les associés de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL à l'exception de Stéphane GUEMAS sont inscrits en qualité de Commissaire aux comptes. Les associés de FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL possèdent directement ou indirectement la totalité du capital social.



1.2 GOUVERNANCE DU CABINET

La gouvernance du cabinet est assurée par le collège des associés qui se réunit au minimum tous les 15 jours afin de délibérer sur les principaux sujets suivants :

- le suivi de l'activité,
- la définition de la stratégie,
- les investissements,
- le suivi des actions antérieurement définies.

1.3 NOS ENGAGEMENTS RSE

Le cabinet a obtenu le label Lucie le 9 octobre 2018 dans le cadre de sa démarche RSE.



Notre responsabilité sociale

Index égalité Hommes / Femmes :

95 % en 2022.

Non déterminable en 2023.

Ressources humaines :

- Accompagnement des salariés dans le développement de leurs compétences et de leur potentiel d'employabilité par le biais de formations régulières
- Sensibilisation du personnel encadrant aux problématiques de discrimination
- Mise en place d'un tableau de bord pour la direction et pour les collaborateurs
- Création des fiches de poste



Notre responsabilité sociétale

Formations et Compétences



Mise en place de formation sur la gestion du stress



Réalisation d'entretiens professionnels



Mise en place d'un plan de formations adaptées



Formation SST et CSE



Procédures :

- Mise en conformité RGPD
- Cartographie des risques RSE
- Formalisation des process



Notre responsabilité environnementale



Sélection de fournisseurs répondant à une démarche responsable et privilégiant un circuit court



Maîtrise des consommables



Tri de nos déchets pour limiter la part de nos déchets ultimes



Conception des nouveaux locaux pour diminuer nos consommations



Limitation des impressions



Utilisation de produits éco-labellisés



Charte de télétravail



Priorisation du co-voiturage pour nos déplacements clients



1.4 APPARTENANCE À UN GROUPEMENT TECHNIQUE

Le cabinet est membre du Groupement technique AUDECIA, Association qui regroupe des cabinets d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes choisis pour leur compétence et leurs projets d'entreprise, partageant les mêmes objectifs de qualité et d'efficacité.

AUDECIA est implanté sur l'ensemble du territoire national et regroupe environ 200 experts-comptables et 2000 collaborateurs, ce qui en fait une association technique de premier plan au niveau national.

Les membres d'AUDECIA travaillent en collaboration pour mettre en commun leurs compétences générales ou spécifiques au service du développement de leurs clients.

Cette association forte d'une tradition de production scientifique apporte aux TPE- PME et aux associations cinq ouvrages cadres de référence :



« Je lance ma boîte », un manuel indispensable pour les créateurs d'entreprise couvrant tous les aspects essentiels de la création d'une entreprise.



Le « Guide des Associations », une ressource complète pour naviguer dans le monde complexe de la gestion associative. Cet ouvrage est publié chez notre partenaire REVUE FIDUCIAIRE.



« Piloter votre entreprise », des conseils stratégiques pour une gestion efficace et innovante de votre entreprise. Cet ouvrage est publié chez notre partenaire Francis LEFEBVRE.



« Acheter ou vendre une entreprise », un guide pratique pour accompagner les entrepreneurs dans les processus transmission d'entreprise. Cet ouvrage est publié chez notre partenaire Francis LEFEBVRE.



« La comptabilité du CSE », un outil essentiel pour maîtriser les spécificités de la comptabilité des Comités Sociaux et Économiques. Cet ouvrage est publié chez notre partenaire REVUE FIDUCIAIRE.



Ce regroupement repose sur des sources documentaires communes, des publications, des échanges réguliers entre spécialistes de l'expertise comptable, du conseil, de l'audit, de l'organisation, de l'informatique, de l'évaluation ou de la fusion d'entreprises.

Il se traduit par une normalisation de la qualité et des méthodes de travail, des sessions de formation et des contrôles de qualité réalisés par l'association auprès des membres. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.audecia.com

AUDECIA est une association qui a pour organes de gouvernance un Conseil d'administration, tous associés des entités membres de l'association, des groupes de travail et un bureau de membres choisis parmi ceux-ci.

L'animation est assurée par un permanent et des commissions qui réalisent une veille technique, répondent aux questions soulevées et constitue un lieu d'échange.

AUDECIA repose sur un ensemble de valeurs nécessaires pour répondre aux attentes et aux enjeux de nos clients. Ces valeurs constituent le socle de notre ambition commune dans le respect des règles de nos professions.

- Éthique et indépendance, car chaque jour, nous conseillons ou prenons des décisions qui influent sur notre environnement ;
- Excellence et proximité pour assurer une prestation à forte valeur ajoutée au plus près de vous ;
- Contribuer au développement de la culture économique auprès de nos clients car ce partage concourt à un exercice éclairé de leur activité ;
- Échanger et mutualiser car à l'image de notre Baseline « c'est parce que nous avançons ensemble que nous sommes plus forts ».

Le président d'AUDECIA est Monsieur Jean-Christophe PIERRES.





2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 INDÉPENDANCE

2.1.1. DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'INDÉPENDANCE MISES EN PLACE AU SEIN DU CABINET

Le cabinet déploie des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance définies par le code de déontologie de la profession. Les principales règles définies dans ce cadre peuvent se résumer ainsi :

- chaque mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et annuellement en vue de son maintien,
- tous les contrats de travail des collaborateurs du cabinet contiennent une clause concernant l'indépendance. Les stagiaires et alternants audit du cabinet signent une clause d'indépendance,
- les engagements d'indépendance sont signés chaque année par l'ensemble des personnes, collaborateurs, stagiaires et associés susceptibles d'intervenir sur un dossier audit,
- les règles d'indépendance du code de déontologie de la profession sont portées périodiquement à la connaissance des collaborateurs,
- dans le cas exceptionnel d'une demande d'un client pour effectuer un service autre que la certification des comptes (SACC), celui-ci fait l'objet d'un examen préalable par le commissaire aux comptes pour conformité aux textes. Cette prestation, fait l'objet d'une lettre de mission spécifique,
- le cabinet suit les prescriptions de l'article L. 822-14 du Code de commerce en matière de rotation des cabinets et des associés signataires pour les mandats EIP et les associations AGP.

2.1.2. DÉCLARATION RELATIVE À LA VÉRIFICATION INTERNE DE CETTE INDÉPENDANCE

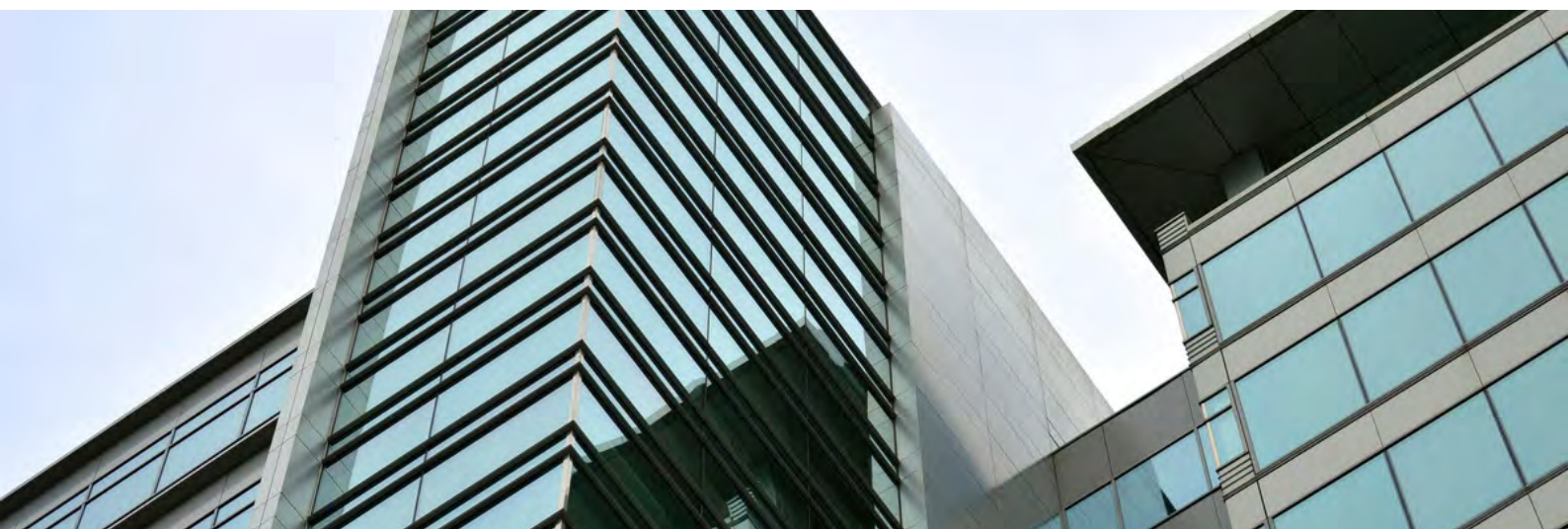
Ces règles d'indépendance décrites ci-dessus sont mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.





2.1.3. REVUE INDÉPENDANTE

Conformément à l'article R. 822-35 du code de commerce, une revue indépendante est réalisée sur les travaux du commissaire aux comptes relatifs à la certification des comptes d'une entité d'intérêt public. Cette revue indépendante, réalisée par un cabinet de commissariat aux comptes indépendant, a pour objet de vérifier que le signataire pouvait raisonnablement parvenir aux conclusions qui figurent dans les projets de rapport. Elle est effectuée lors de la planification et avant la signature des rapports.



2.2 CONTROLE QUALITÉ

2.2.1. DESCRIPTION DU SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ

La démarche qualité est une composante essentielle de notre exercice professionnel. Elle s'impose :

- d'une part au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expert-comptable,
- d'autre part par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.





Le cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL met en place des règles et des procédures associées destinées à obtenir l'assurance raisonnable que les règles et les procédures de son système qualité sont adaptées, fonctionnent efficacement et sont respectées. Elles prévoient un suivi permanent de leur application au sein du cabinet et une évaluation de leur efficience en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés.

La supervision du système qualité est placée sous la responsabilité de Frédéric PLOQUIN qui, par ailleurs, en qualité d'ancien membre de la Commission Nationale du Contrôle d'activité délégué (C.N.C.A.) de la CNCC, a participé à la supervision des contrôles périodiques d'activité déployés en région auprès des CRCC d'Angers, de Rennes et de Paris jusqu'au 31 décembre 2018 puis, à nouveau, compter de 2022.

La supervision du système qualité est basée sur :

- le principe de l'autocontrôle de chaque intervenant sur son travail,

- la supervision hiérarchique des dossiers, l'associé signataire devant porter une appréciation sur la qualité du dossier et le respect des procédures édictées par le cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL,
- un dispositif de contrôle qualité à postériori.

Le contrôle du système qualité doit permettre l'amélioration continue des procédures en place.

Le système interne d'assurance et de contrôle qualité inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants : indépendance ; acceptation et maintien des missions ; normes et méthodologies de travail ; planification et supervision des missions ; documentation des travaux ; confidentialité et supervision.

Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter de jeunes collaborateurs et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.



2.2.2. DÉCLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION RELATIVE À L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME INTERNE

La direction de FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL confirme avoir organisé un système interne de contrôle qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaire et de qualité des rapports émis.

2.2.3. CONTRÔLES PÉRIODIQUES H2A ET CNCC

Le cabinet est soumis aux contrôles périodiques et occasionnels de la part des instances professionnelles, conformément à la loi et aux règles de la profession.

Les deux derniers contrôles dont FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL a bénéficié sont les contrôles périodiques par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) à l'automne 2017 et au 1er trimestre 2022. Un nouveau contrôle d'activité est programmé par la H2A début 2025.

Par ailleurs, le cabinet a bénéficié d'un contrôle qualité de la part de l'Ordre des Experts Comptables fin 2019.



3. ACTIVITÉS

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 est de 6 325 K€ dont 1 508 K€ au titre des travaux de commissariat aux comptes.

Les honoraires relatifs au mandat EIP représentent environ 5 % des honoraires d'audit légal.

L'audit légal représente 24 % du montant total des honoraires de notre cabinet (incluant environ 5 % de missions SACC et de commissariat aux apports et à la fusion) ; les autres honoraires sont constitués de travaux d'expertise comptable, de conseils, d'audits contractuels et de débours.

3.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITÉS DU CABINET

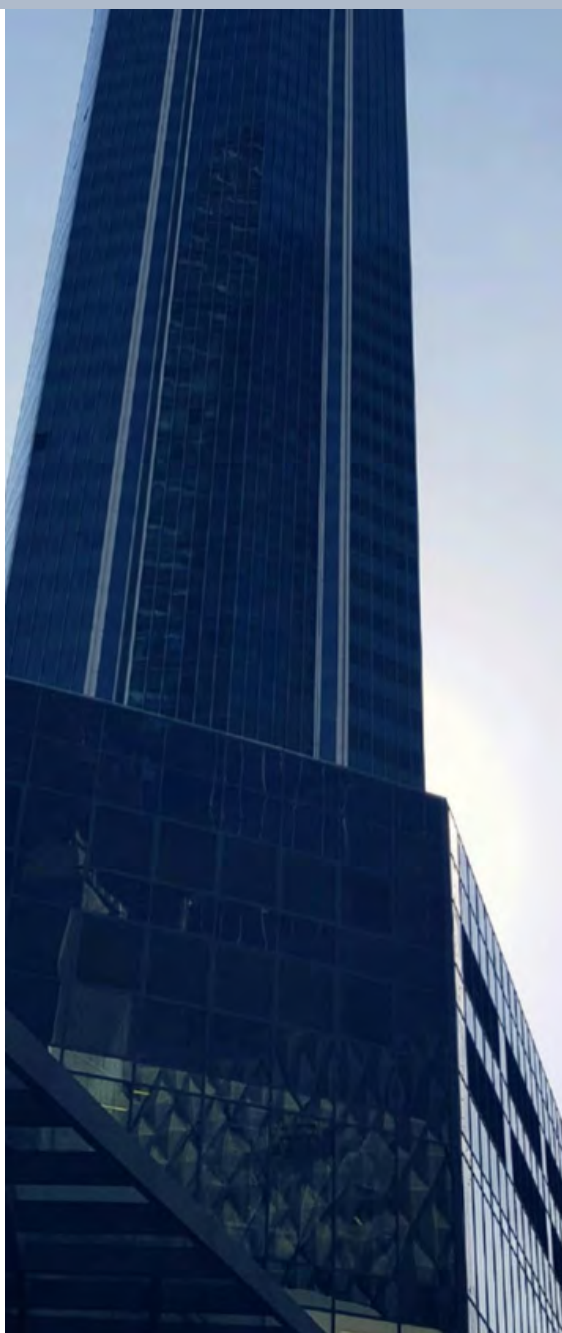
Le niveau de rentabilité de notre structure est un élément déterminant de son indépendance. Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

3.3. LISTE DES CLIENTS DONT LES TITRES SONT ADMIS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Néant.

3.4 LISTE DES CLIENTS ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal de la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO).



4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. COLLABORATEURS

Notre équipe est composée de 65 professionnels :

4 associés commissaires aux comptes et experts comptables

1 associé expert-comptable

1 associée, responsable du Département social

12 directeurs de missions techniques dont 1 commissaire aux comptes salarié diplômé CAFCAC

12 chefs de mission

42 collaborateurs dont 11 contrats de professionnalisation et d'alternance

1 responsable administratif et 2 collaboratrices administratives



Notre équipe d'audit est constituée de :

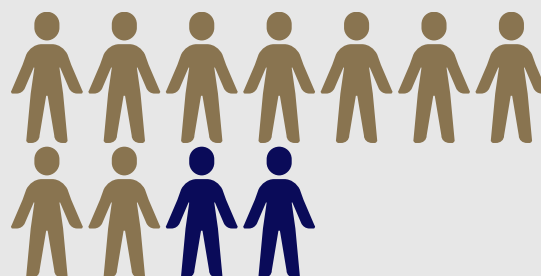
2 directeurs de mission

4 chefs de mission

5 collaborateurs

3 alternants de niveau Master.

Au cours de l'exercice, cette équipe est complétée par quelques autres collaborateurs ayant une activité mixte expertise-comptable / audit.



La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines de la société. Ainsi, des efforts constants sont réalisés sur la formation et sur l'évolution personnelle de chacun.

La composition de l'équipe d'audit est conditionnée par la taille et la complexité du dossier.

4.2. ASSOCIÉS

Les associés du cabinet sont au nombre de 6.

4 sont inscrits au tableau des experts-comptables du Conseil régional Pays de Loire et sur la liste des membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique.

L'un est inscrit au tableau des membres du Conseil Régional de l'ordre des Experts-comptables des Pays de Loire et enfin l'une n'est ni diplômée d'expertise comptable ni de commissariat aux comptes.

La rémunération des associés est composée uniquement d'une partie fixe qui est identique pour chacun.



**Jean-Christophe
PIERRES**

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Guillaume PILAT

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Frédéric PLOQUIN

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Sébastien VIALATTE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Hélène VIGNERON

Responsable du pôle
social



Stéphane GUEMAS

Expert-Comptable



4.3 FORMATION CONTINUE

4.3.1 POLITIQUE DU CABINET

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. La direction s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du Cabinet.

Pour assurer la cohésion des équipes et des savoirs, des formations sont faites au sein du cabinet pour l'ensemble des collaborateurs.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CEECCARA, CRCC, Francis Lefebvre, AUDECIA...).

Un suivi des formations homologuées et non homologuées par le Comité Scientifique de la CNCC est réalisé, et déclaré auprès de la CRCC chaque année avant le 31 mars pour l'année civile écoulée.

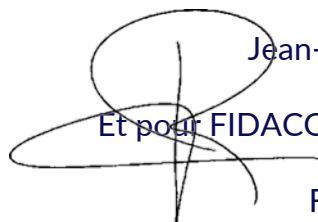
Sur la base de ces éléments, la Direction atteste que les associés ont respecté les obligations de formation prévues par les textes.

4.3.2. DÉCLARATION ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le cabinet respecte les dispositions visées aux articles R. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce.



Fait à Angers, le 20 décembre 2024


Jean-Christophe PIERRES
Associé
Et pour FIDACO DEVELOPPEMENT, Président
Frédéric Ploquin
Associé, responsable assurance qualité

